

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 8. (10) 22 Décembre 1853.

De la Société Grecque.

III.

(V. la Livr. du 10 (22) Novembre.)

PEU-ÊTRE, nous dira-t-on, votre société a été douée par la nature et l'histoire de tous ces avantages ; mais il lui manque ce qui en est le couronnement et la perfection ; il lui manque l'amour et l'habitude des libertés politiques. Habités depuis des siècles sous les Empereurs Byzantins et sous leurs successeurs les Sultans, à plier le genou devant le pouvoir, vous n'avez jamais eu ce sentiment d'indépendance individuelle, cet ardent amour de la liberté, cette haine de l'arbitraire, que le généreux sang des Germains a inoculés à la société occidentale, et qui en sont le caractère saillant et indélébile.

S'il en est ainsi, pourquoi donc, à peine quelque une des populations qui ont vécu jadis à l'abri de l'empire de Byzance, parvient-elle à reconquérir un peu d'indépendance, pourquoi, disons-nous, veut-elle, aussitôt qu'elle a goûté de cette indépendance, goûter aussi d'un gouvernement représentatif? Pourquoi ne se hâte-t-elle pas comme un voyageur fatigué, de reposer sa tête sur l'oreiller d'un gouvernement despotique et de donner à un homme le pouvoir et la mission de la gouverner et de la guider?

Les îles Ioniennes ont été la première population grecque constituée en état indépendant; elles sont nos aînées en liberté. Quoiqu'elles ne tiennent pas beaucoup à leur titre de République, et que leur assemblée législative soit toute prête à rendre un décret par lequel l'état Ionien abdiquerait très-volontiers son indépendance nominale, pour devenir une province du Royaume grec, elles ont su prouver que les Grecs ne sont pas des Hindous ou des Maltais, elles ont su, par une opposition longue et tenace, conquérir toutes les libertés constitutionnelles qui, chez beaucoup de nations de l'Occident, ont sombré dans la réaction de 1849.

Vint ensuite le tour des provinces qui forment aujourd'hui le Royaume de la Grèce. Après des siècles de ténèbres, la liberté éclairait de son flambeau les lieux où elle avait eu son berceau, où on lui avait élevé des autels. Elle se sentait de nouveau chez elle, elle s'entendait de nouveau appeler dans sa langue bien aimée. Tandis qu'une guerre d'extermination retentissait au dehors, que les hordes turques de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, enfermaient la Grèce dans un cercle de fer et de sang, lorsqu'un gouvernement despotique aurait été légitimé

par le danger de la patrie, nos assemblées nationales proclamaient, à la lueur des villes embrasées, les grands principes de la révolution de 1789.

La Régence, qui méconnut tant de choses en Grèce, ne méconnut cependant pas la tendance du peuple grec à un gouvernement représentatif; elle le dota, dès le principe, d'une législation libérale, d'institutions communales, de conseils provinciaux, de la liberté de la presse, du jugement par jurés; de sorte que, quand le Roi, après les événements de septembre 1843, convoquait l'assemblée constituante, il avait raison de dire dans son discours d'ouverture, que son gouvernement avait préparé la voie à la monarchie constitutionnelle.

Depuis lors, la Grèce possède une constitution des plus libérales, et peut choisir ses représentans par le suffrage universel; plus heureuse que beaucoup d'autres peuples, elle a traversé la grande crise de 1848 sans que l'ordre ait été ébranlé, et la réaction qui lui a succédé, sans qu'une seule de ses libertés ait péri.

Mais en dehors des jeunes populations chrétiennes qui se sont séparées à jamais de ce corps pourri qu'on appelle l'empire ottoman, il y en a aussi d'autres qui, sans avoir été encore reconnues indépendantes, jouissent cependant d'une liberté plus ou moins étendue, sous la suzeraineté des Sultans. Elles sont là pour nous prouver cette grande vérité que, *à peine le lien qui retient enchaînée à la race turque toute population chrétienne qui faisait partie de l'empire de Byzance, vient-il à se rompre ou à se relâcher, le germe du gouvernement représentatif qu'elle renfermait dans son sein se développe spontanément.* Il suffit de citer la Servie, les principautés de Valachie

et de Moldavie avant 1848, la principauté de Samos.

Quelle est la cause de ce phénomène ? A quelle école ces races différentes ont-elles pris des leçons de liberté ? Et qui leur a appris à bégayer ces noms de libertés communales, d'assemblées représentatives, de constitution, de budget, d'élections, qui étaient, il n'y a pas long-temps encore, lettres closes pour beaucoup de peuples de l'Occident ?

Serait-ce par hasard le régime turc, cette grande école qui donne aux peuples des diplômes de bacheliers-ès-libertés ? Mais alors le Coran serait supérieur à l'Évangile ; et il faudrait souhaiter que le despotisme turc fit le tour du monde pour façonner les peuples au régime constitutionnel.

Nous avons déjà dit que la conquête turque enveloppa la société grecque sans la transformer. Elle a pu lui communiquer des vices, les vices des esclaves, mais jamais lui enseigner des vertus, lui inoculer des principes de liberté. Si la race grecque, et les autres races qui formaient jadis ensemble la société byzantine, possèdent à leur réveil des aptitudes et des tendances à un gouvernement représentatif, il faut bien que ces aptitudes et ces tendances aient existé en principe sous la domination des empereurs chrétiens d'Orient, et que ces principes se soient développés sous la pression d'une tyrannie de quatre siècles.

Lors du grand naufrage de 1453, deux institutions seulement de la société byzantine surnagèrent ; l'Église Orthodoxe, et le Régime municipal. C'est à leur abri que se réfugia tout ce qu'il y avait de vie et d'avenir. Elles furent l'arche sainte qui abrita la langue, la tradition, la

nationalité grecques ; elles contenaient en germe le principe de la liberté et de l'émancipation, et en même temps du gouvernement représentatif ; et la nationalité qui, pendant quatre siècles, devait se tenir cachée sous leur ombre, allait contracter d'elles les habitudes et prendre pour ainsi dire le pli d'une nationalité constitutionnelle.

Chez les Catholiques, l'autorité religieuse, le *Critérium*, réside dans un homme, le Pape. Il est la tradition vivante de l'Église ; il est infaillible ; les décisions des conciles n'ont de force qu'autant qu'elles sont confirmées par lui.

Chez les Protestans au contraire, le critérium religieux réside dans la conscience de l'individu ; là est le tribunal suprême qui décide si tel ou tel dogme, telle ou telle discipline se trouve d'accord avec la révélation de la Bible (a).

Chez les Chrétiens orthodoxes, le critérium religieux ne réside ni dans un seul homme, ni dans chaque homme ; il est dans l'ensemble des membres de l'église qui, réunis librement en concile, au nom de la très-sainte Trinité, et éclairés par la discussion et l'esprit de la vérité, décident si telle ou telle opinion religieuse est vraie ou fausse.

Chez nous, le droit canonique est la tradition de l'église constatée par les décisions des conciles.

Chez les Latins, le droit canonique est la tradition de l'église constatée par les décisions des Papes.

Chez les Protestans, le droit canonique est la négation de la tradition, et, comme dit Bossuet, la *variation* des églises protestantes.

(a) B a ù r, Gegensatz des Catholicismus und Protestantismus. Tübingen, 1836. pag. 471.

Lorsqu'une hérésie éclatait, nos pères orthodoxes se réunissaient en concile. Ils étaient les fragmens vivans du grand sceau de l'Eglise ; leur réunion faisait apparaître les caractères indélébiles imprimés sur ce sceau par la révélation divine ; l'hérésie y lisait alors sa condamnation et son anathème. C'est ainsi que l'Arianisme, le Néstorianisme et tant d'autres hérésies furent terrassées, et disparurent du monde sans guerres civiles et sans auto-da-fés.

Mais après que la Papauté fut reconnue en Occident comme la seule autorité religieuse, il n'y eut plus d'autre confutation des hérésies nouvelles que l'anathème du Pontife de Rome. Si l'hérésie contestait cette autorité d'un homme, il n'y avait plus d'autre moyen pour vider le différend, que le jugement de Dieu, la voie des armes. Le Pape prêchait une croisade contre les hérétiques ; pour extirper un hérésie, il fallait exterminer une race entière. Quand l'esprit des croisades eut vieilli, on inventa l'inquisition.

Lorsqu'une nouvelle opinion religieuse éclate chez les Protestans, comme il n'y a pas d'autorité reconnue qui puisse la juger, elle se perpétue d'elle-même ; de là chez eux le nombre infini des sectes qui se divisent et se subdivisent jusqu'à ce qu'elles ne soient plus qu'un écho faible et lointain de la révélation divine.

On dirait que l'esprit des races chez qui dominent ces trois grands systèmes religieux, se trouve en harmonie avec leur principe. La race latine se distingue par l'esprit de discipline, d'obéissance, de dévouement ; chez la race germanique, éclate dans les mœurs et dans les institutions le sentiment de l'indépendance individuelle ; la race grecque est caractérisée par l'esprit de discussion. Et il paraît que

Dieu même a forgé exprès pour elle l'instrument le plus parfait de discussion qui ait jamais existé, la langue d'Aristote et de Platon, la langue des Pères de l'Eglise.

Or nous le demandons ; quel est, de ces trois systèmes, celui qui se trouve le plus en harmonie avec les principes du gouvernement représentatif ? L'Eglise Grecque, avec ses élections des évêques par le peuple, ses synodes provinciaux, ses députés aux conciles, ses débats, ses assemblées, n'était-elle pas elle-même un gouvernement représentatif ? Et ne semble-t-il pas qu'il n'y avait qu'un pas à faire en Orient, qu'on n'avait qu'à appliquer à la société politique, les principes qui régissaient la société religieuse, pour inventer le régime constitutionnel ? Et en effet, si le critérium religieux ne résidait ni dans un homme, ni dans une classe d'hommes, mais dans l'Eglise elle-même *représentée*, comme dit Tertullien (a), par ses membres réunis en concile, n'était-il pas naturel et logique d'admettre aussi que le critérium politique ne résidait ni dans un homme, ni dans une caste, mais dans la société elle-même, *représentée* par des députés réunis en assemblée ?

La société byzantine ne tira pas cette conséquence, toute naturelle et toute facile qu'elle nous apparaisse aujourd'hui ; elle n'inventa pas le gouvernement représentatif.

Peut-être l'idée de la majesté de l'empire, idée qui a survécu à sa chute, était-elle trop forte encore dans les ima-

(a) Aguntur praeterea per Graecias illa certis in locis concilia ex universis ecclesiis, per quae et altiora quaeque in commune tractantur, et ipsa representatio totius nominis Christiani magnâ veneratione celebratur. »

ginations, pour qu'on songeât à mettre des bornes au pouvoir des empereurs ; peut-être aussi les incessantes incursions des barbares et les dangers de la patrie, n'ont-ils jamais laissé à la société byzantine ces temps de tranquillité et de prospérité publiques pendant lesquels se développent les grandes théories politiques (a).

On ne peut pas mettre en doute cependant que l'Église orientale ainsi constituée, n'ait entretenu, n'ait aiguisé pour ainsi dire, chez la société grecque, cet esprit de discussion et d'examen que le despotisme impérial tendait à détruire, cette tradition des *meetings* religieux, cet amour des débats publics, cette habitude de la parole, cette vie, en un mot, qui remplaçait, jusqu'à un certain point, les libertés publiques ; et que, grâce à elle, la conquête ottomane ne trouva pas dans les Grecs des esclaves énervés et inertes, prosternés devant un despote (b).

(a) M. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lett. XXV^e, a prouvé que c'est une erreur de croire qu'avant l'invasion des peuples germaniques, personne, dans les provinces romaines, ne pouvait avoir l'idée d'institutions représentatives, et que les Empereurs ont songé même à employer ces institutions comme un moyen d'arrêter le grand mouvement de dissolution de l'Empire.

(b) Nous lisons avec douleur dans le feuillet du *Journal des Débats* du 20 Octobre les mots suivans : « la Russie n'avait de lien religieux qu'avec » un rameau détaché et presque mort du christianisme, avec cette » église grecque qui se consumait dans des vaines subtilités de théologie en » face des Barbares qui s'avançaient pour l'écraser. » L'Occident est cette année en proie à une étrange hallucination. Ce qui est vivant en Orient lui paraît mort ; et ce qui est mort, vivant. De quels barbares entend parler l'auteur du feuillet ? Des barbares qui ont pris Constantinople en 1204, ou de ceux qui l'ont prise en 1453 ? S'il entend parler de ces derniers, voilà que cette église morte va les écraser à son tour sous le poids de 70 millions de chrétiens orthodoxes, après avoir conservé pendant quatre siècles, « par ces vaines subtilités de théologie » la nationalité grecque.

Cet esprit de liberté refoulé violemment par la conquête ottomane, trouva un cadre providentiellement préparé où il put se développer à son aise, et travailler pendant des siècles au grand œuvre de l'émancipation nationale. Nous entendons parler des *Municipes grecs*.

M. Guizot a tracé de main de maître l'histoire du régime municipal dans l'empire romain. Il nous a montré le *Municipe* trainant sa vie jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Mais il a eu tort de croire qu'en Orient la vie municipale avait cessé après la loi de l'empereur Léon qui abolit l'institution romaine des *Curies*. Des savans tels que M. Zinkeisen, M. Mortreuil, et un professeur de notre université (a) ont démontré que les *Municipes* ont subsisté jusqu'à la conquête ottomane, et que, entre eux et les communes grecques de nos jours, il n'y a jamais eu solution de continuité ; qu'après l'abrogation de l'institution aristocratique de la *Curie*, l'administration du *Municipe* devint tout à fait démocratique. Et c'est peut-être une des causes auxquelles il faut attribuer la différence immense qu'on remarque entre le *Municipe* romain de l'occident, avant la conquête des barbares, et le *Municipe* grec de l'orient, avant la conquête ottomane.

« La chute de l'empire romain en Occident, dit M. Guizot (b), offre un phénomène étrange. Non seulement la population ne soutient pas le gouvernement dans la lutte contre les barbares ; mais la population abandonnée à elle-même, ne tente, pour son propre compte, aucune résistance. Il y a plus ; rien, dans ce long débat, ne ré-

(a) M. C. Pappariopoulos, dans le recueil périodique grec, la *Thémis*, Tom. 2. pag. 333.

(b) *Histoire des origines du gouvernement représentatif*, leçon XXIIe.

» vèle qu'une nation existe ; à peine est-il question de ce
 » qu'elle souffre ; elle subit tous les fléaux de la guerre,
 » du pillage, de la famine, un changement complet de
 » destinée et d'état, sans agir, sans parler, sans paraître ...
 » Au V^e siècle, les débris des légions romaines disputaient
 » à des hordes de barbares l'immense territoire de l'empire ;
 » mais il semblait que ce territoire fût un désert. »

Qu'il est différent, comme le remarque M^r Papparigopoulos, le spectacle que nous présentent les communes grecques, telles que Monembasie, Patras, Athènes, Chalcis, Thessalonique, et tant d'autres qui, abandonnées à leurs propres forces par le gouvernement de Rome et plus tard par celui de Byzance, se défendaient vaillamment contre les invasions des Goths, des Huns, des Slaves, des Sarrasins, des Normands, et témoignaient par ces efforts généreux que, selon l'expression du poète italien,

l'antico valore

Negli ellenici cuor non è ancor morto !

On dirait que dans la fin si différente des deux derniers empereurs d'Occident et d'Orient, se résume le caractère différent de ces deux sociétés. L'un, Romule Auguste, renonce à la pourpre et meurt paisiblement dans son lit, pensionné par le conquérant Odoacre ; l'autre, Constantin Paléologue, meurt les armes à la main, combattant en héros.

D'après les monumens historiques, les Municipales romains ne furent pas dissous par la conquête des barbares germaniques ; au contraire, comme dit M^r Augustin Thierres (a). » dans l'anarchie et le désordre qui suivirent la

» retraite des fonctionnaires romains devant les bandes
 » germaniques, il fallut de nécessité que les autorités mu-
 » nicipales, le défenseur, l'évêque, la curie tout entière,
 » les plus notables citoyens, s'emparassent des pouvoirs
 » laissés vacants et devinssent à la fois, pour la ville et son
 » territoire, administrateurs et juges. Cet agrandissement
 » des pouvoirs municipaux, loin d'être défait ou troublé
 » par l'installation du comte sous l'autorité des rois ger-
 » mains, reçut au contraire de la présence de cet officier
 » une sorte de sanction légale. »

Ce n'est que plus tard que le régime municipal romain fut absorbé et transformé par la féodalité. Son établissement ayant, selon la remarque de M. Thierry (a), matérialisé toutes les fonctions politiques et civiles, et, ajoutons-nous, religieuses, le partage des pouvoirs sociaux et des attributions administratives ayant été transformé par la féodalité en un partage de domaines territoriaux de toute nature et de toute dimension, à chacun desquels un lot plus ou moins grand de souveraineté et de juridiction se trouvait inséparablement lié, les deux anciens chefs de la cité, le comte et l'évêque, en devinrent les seigneurs et les tyrans ; les magistrats électifs de l'ancienne constitution furent changés en vassaux ; les charges municipales devinrent des Fiefs ; c'est ainsi que fut accomplie, par la Féodalité, cette immense transformation de la société romaine.

Tel fut le sort des Municipales en Occident ; quel fut celui des Municipales en Orient, après la conquête ottomane ? Les rares monumens historiques qui se rapportent à cette grande révolution, n'ont pas encore été recueillis et

(a) Considérations sur l'histoire de France, chap. V.

(a) Histoire du Tiers-État. pag. 318.

étudiés avec tout le soin convenable ; c'est un champ vîerge encore qui attend ses Muratori, ses Guizot, ses Thierry. Néanmoins on en connaît assez déjà pour pouvoir en tirer des données historiques.

Il faut d'abord faire cette observation essentielle que le conquérant ne suivit pas un système uniforme envers tous les Municipales des nations conquises. Il règne en cela une grande variété, depuis l'extermination en masse jusqu'à la concession des plus grands privilèges. Il paraît que le conquérant régla sa conduite envers les vaincus, d'après le plus ou moins de résistance qu'il rencontra, et qu'il suivit la maxime romaine

Parcere subjectis et debellare superbos.

Ensuite la conquête n'eut pas lieu tout d'un coup ; les premiers conquis furent les plus maltraités, parcequ'alors le barbare était dans toute la force de son fanatisme et de son avidité.

En poursuivant sa marche conquérante, en se trouvant de plus en plus en contact avec d'autres civilisations, en fondant un empire, il commença à s'apercevoir que cet empire ne pouvait pas être un désert ; qu'il lui était plus avantageux d'avoir des sujets qui travailleraient pour l'enrichir. Alors il retint son cimeterre prêt à frapper les chrétiens conquis, et résolut de leur conserver la vie ; mais il fallait les administrer. Et comme il était encore trop barbare et trop nonchalant pour trouver un système d'administration convenable, il préféra les laisser s'administrer par eux-mêmes. De leur côté, les chrétiens n'étaient pas en état de se réunir en assemblée constituante, et de discuter quel était le meilleur système administratif possible ; ils s'en tinrent à ce qui existait ; ils le modifièrent

peu à peu d'après les circonstances, et le nouvel état des choses ; de là date le nouveau régime municipal de la Grèce.

Les mêmes causes produisent en général les mêmes effets. Les germains qui envahirent l'empire romain n'étaient pas plus civilisés que les tures qui envahirent l'empire grec, ils n'avaient pas plus qu'eux un système administratif tout prêt pour le substituer à celui qui existait ; c'est ainsi que le régime municipal en Orient après la conquête ottomane, subit à peu près les mêmes modifications qu'avait subies le régime municipal en Occident, après la conquête germanique. De même qu'en Occident le comte ou graf gouvernait sous l'autorité des rois germains, ayant au dessous de lui les notables citoyens, et laissant administrer par eux les intérêts communaux, ainsi le *Voévode* gouvernait sous l'autorité des Sultans, et communiquait avec ses sujets chrétiens par les notables du pays. De même qu'en Occident l'évêque devint le défenseur et le protecteur des libertés communales, avant que la féodalité ne l'eut transformé en seigneur, ainsi en Orient, l'évêque fit partie de l'administration communale, et en devint le bouclier, sans en devenir jamais le tyran. De même qu'en Occident, la Curie aristocratique ayant été brisée, les magistrats communaux furent désignés par l'élection du peuple, ainsi en Orient, les notables ou administrateurs furent élus par le suffrage universel.

Mais les conquérans germains avaient la même croyance religieuse que les Romains, tandis que les Turcs étaient séparés des Grecs par leur religion. La religion ne défendait pas aux conquérans Goths, Burgondes ou Franks de donner aux magistrats municipaux, présidés par le

comte, la juridiction civile et criminelle, mais la religion défendait aux Musulmans de donner aux Chrétiens le droit de juger, tant au civil qu'au criminel, parceque, d'après le Coran, la distribution de la justice fait partie de l'organisation religieuse. Voilà pourquoi en Orient un autre organe de l'autorité centrale vint s'installer dans le Municippe, le *cadi*, exerçant sa juridiction également sur les Ottomans et sur les Chrétiens. On trouva cependant le moyen de rendre cette juridiction illusoire, au moins quant au civil. Le *cadi* ne pouvait juger que lorsqu'il était saisi de la cause par une demande en justice. Lorsque les deux adversaires voulaient recourir à des arbitres, le *cadi* ne pouvait plus s'en mêler. L'influence des notables et des évêques, et surtout de l'opinion publique, forçait les chrétiens qui avaient un différent entre eux, à le soumettre d'un commun accord à l'évêque ou aux magisfrats municipaux, qui le jugeaient d'après les lois romaines, conservées dans la compilation de Harménopoule. C'est de la sorte que sans aucune sanction et par l'effet de la seule volonté du peuple, la législation byzantine qui tient une si grande place dans la civilisation et dans la nationalité grecques, s'est maintenue en vigueur jusqu'à nos jours.

Voilà donc le faible rempart derrière lequel pouvait s'abriter la race grecque ; quelques libertés municipales, impunément violées par le premier *voévode* venu ; voilà le cadre étroit dans lequel était restreinte toute son activité. Et cependant, c'est derrière ce rempart délabré que la race grecque s'est conservée, s'est purifiée, s'est rendue supérieure en tout à la race conquérante ; c'est de cette base chancelante sous ses pieds, qu'elle a pris son essor, qu'elle s'est élancée à la conquête de son indépendance.

Un ancien a dit, que le spectacle le plus sublime de la création c'est le spectacle de l'honnête homme luttant contre le malheur. Si cela est vrai, il est également vrai que le spectacle le plus sublime de l'histoire, c'est celui de la commune grecque luttant pendant quatre siècles contre la barbarie ottomane.

On admire ces pionniers intrépides de la civilisation européenne qui, s'enfonçant dans les forêts vierges encore de l'Amérique du nord, abandonnés à leurs propres forces, abattent les forêts, défrichent les terrains, bâtissent des villes, fondent des sociétés, et viennent, après quelques années, ajouter à l'Union américaine un nouvel état créé par eux. On admire cet instinct de la race Anglo-Saxonne qui prospère partout sans avoir besoin de l'aide d'un gouvernement central ; dont les individus, livrés à eux-mêmes, ne tombent jamais dans l'anarchie, mais improvisent pour ainsi dire un gouvernement adapté à leurs besoins, un gouvernement à leur image. Nous croyons qu'une histoire bien écrite de la commune grecque, démontrerait que notre race n'est pas inférieure, sous ce rapport, à la race Anglo-Saxonne, qu'elle a au même degré qu'elle, l'instinct du *self government*. Bornons nous pour le moment à tracer à grands traits cette histoire et cette démonstration.

Et d'abord, rétrogradant de quatre siècles, prenons la commune grecque à son point de départ. La voilà enfoncée dans une forêt bien plus épaisse, bien plus remplie de ronces, d'épines et de bêtes féroces que les forêts d'Amérique, la voilà enfoncée dans la barbarie ottomane. L'Europe, qui a le fer et l'or et le genie militaire, tremble néanmoins au nom du Grand Seigneur ; et la commune grecque git pauvre, désarmée, sanglante sous la griffe

du lion de l'Orient. Elle est sans terre, car la terre a été distribuée entre les conquérans ; elle est sans or, car après avoir été pillée par eux, elle doit payer le *Charatz*, la rançon annuelle des têtes chrétiennes ; elle est sans guide et sans gouvernement, car le gouvernement turc ne se rappelle son existence que lorsqu'il s'agit de lui extorquer de l'argent ; elle est sans instruction, car ses savans se sont réfugiés en Occident, emportant avec eux les manuscrits de ses écrivains immortels ; elle est sans langue, car elle a oublié la langue de ses pères et elle parle un jargon mêlé de barbarismes ; elle est sans espoir, car qui aurait prédit alors la chute de l'empire ottoman, aurait été regardé comme fou ; elle n'a pas de sympathies dans le monde, car d'en haut les Turcs nous appelaient des chiens, et d'Occident on nous jetait à la face le nom de schismatiques.

Elle ne désespère pas pour cela ; elle s'abrite d'abord sous ces faibles libertés communales que la nonchalance, le mépris ou l'égoïsme de ses maîtres lui ont laissées. Ces libertés, qui, quoique reconnues en théorie, sont éternellement contestées dans la pratique par les gouverneurs musulmans, ont besoin pour être conservées de magistrats municipaux courageux et habiles. Le primat ou *codjeabachi* est à tout moment en danger de perdre sa vie et sa fortune. Il est responsable envers le pacha de la tranquillité de la commune ; il doit payer d'avance au trésor le montant de l'impôt personnel, et ce n'est qu'avec peine qu'il peut ensuite rentrer dans ses fonds. Si un impôt extraordinaire est décrété, si la commune a besoin d'argent, c'est lui qui doit emprunter et être garant envers le créancier du paiement de la dette communale. On voit que

les primats grecs avaient plus d'un point de ressemblance avec les membres de la Curie romaine, qui étaient aussi responsables envers le gouvernement central de la rentrée des impôts. Tandis que les sujets romains cherchaient par tous les moyens, à décliner l'honneur ruineux de faire partie de la Curie, et que les empereurs étaient obligés d'enfermer, comme dit M. Guizot, les Curiales de gré ou de force dans la Curie, il se formait en Grèce une classe héréditaire de primats qui, volontairement et mus seulement par l'ambition ou l'amour de la patrie, briguaient les fonctions municipales, remplissaient les vides que le glaive du pacha faisait fréquemment parmi eux, et conservaient, de génération en génération, la tradition et l'espoir de l'émancipation nationale. Tandis que tout le monde tremblait devant le pacha, ils étudiaient ses faiblesses, ils trouvaient le point vulnérable de son armure, et ils jouaient avec le tigre, laissant quelquefois leurs têtes dans sa gueule. Ils découvrirent par une longue expérience des mœurs et du caractère turc, un art nouveau et difficile, à l'aide duquel le tyran farouche devenait un jouet entre les mains de son esclave, et obéissait à sa volonté en ayant l'air de lui commander.

Par ce moyen, la commune grecque reconquit pas à pas, non seulement tout ce qu'on lui avait enlevé au moment de la conquête, mais tout ce dont le despotisme et l'incurie des empereurs byzantins l'avaient dépouillée. A son abri, les Grecs sans terre, ont acheté toutes les terres des Turcs, de sorte qu'au moment où nous écrivons, la plus grande partie des propriétés foncières en Turquie, appartient aux chrétiens ; les Grecs sans or, sont devenus les banquiers des pachas et des Sultans ; les Grecs sans guide

et sans gouvernement, ont créé un gouvernement en dehors du gouvernement officiel, un État dans l'État; les Grecs sans instruction, ont ouvert partout des écoles, ont produit de nouveaux savans, les Coray, les Théotochi, les Boulgari devant lesquels a pâli la gloire de ces Lascaris, de ces Bessarion qui ont été les initiateurs de la civilisation au XV^e siècle; les Grecs sans langue, ont donné la vie à la langue des Platon et des Sophocles; les Grecs sans espoir, ont fait d'Athènes la capitale d'un royaume, ont prouvé à l'Europe que la Turquie s'en va; les Grecs sans sympathies, ont su gagner à leur cause les Byron, les Châteaubriand, les Canning, les Charles X, les Louis, les Nicolas, les rois de la pensée et les rois de la terre.

Est-il étonnant maintenant que nous soyons si attachés à cette commune à laquelle nous sommes redevables de tant de bienfaits? Le Grec qui est allé faire le commerce à Odessa, à Moscou, à Trieste, à Marseille, à Londres, à New-York, au milieu des richesses et des aises d'une civilisation supérieure, ne peut oublier son Municipie où lui et ses ancêtres ont vécu jadis esclaves, opprimés et méprisés; il envoie des dons généreux à l'école où il a appris à lire, à l'église où il a appris à prier; souvent, il ne se marie pas, il renonce au bonheur d'avoir des enfans, pour laisser à sa mort quelques millions à sa commune, pour y fonder de nouvelles écoles, pour bâtir des hôpitaux. Mais ce n'est pas assez; il veut avoir, de son vivant encore, sous ses yeux, une image de la patrie; il bâtit sur la terre étrangère une église orthodoxe, il fait venir à grands frais des prêtres, des chantres, il organise, comme p. e. à Venise, à Trieste et ailleurs, parmi ses compagnons d'exil

une petite commune avec ses magistrats, à l'instar de la commune de son pays natal.

... Parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama, et arentem Xanti cognomine rivum
Agnosco, Scaeaque amplector limina portae (a).

(La fin prochainement)

R.

A la Revue des Deux Mondes.

La Revue des Deux Mondes, s'étant occupée à plusieurs reprises dans sa Chronique, des publications dernièrement faites en Grèce, nous nous empressons de rendre un juste hommage à ses sentimens d'équité, à sa sympathie pour la cause hellénique. Nous la remercions surtout de la page consacrée, dans la Chronique du 14 Octobre, à l'analyse d'un article sur le Dualisme grec, que le Spectateur a publié dans sa 2^{me}. livraison. En résumant en peu de mots les idées exprimées chez nous, la chronique que nous citons, contient ces paroles remarquables:

« C'est à cette race (la race hellénique) qu'appartient la mission de relever sur le sol où elle a dominé, un empire civilisé et florissant, à la place de l'empire en décadence des Osmanlis: ce sol est à elle du droit de l'intelligence, du droit des malheurs que lui infligea la barbarie musulmane, du droit des combats qu'elle a déjà soutenus pour s'affranchir, enfin du droit imprescriptible d'une race qui conserve intact après des siècles, le dépôt de sa foi, de sa nationalité. Ce n'est point l'ambition, on le voit, qui manque à ces vues remarquablement exprimées; c'est là un fier et viril sen-

(a) *Enéid.* III, 349.

» timent. Seulement le difficile est de traduire tout cela en une politique
» pratique que l'Europe puisse adopter ; cela viendra sans doute ; . . .

Ces belles paroles, qui expriment si bien les sentimens et les vœux de la race hellénique, et dont la réalisation n'est pour la Revue, qu'une question de tems, nous donnent le droit de compter les savans rédacteurs de ce recueil périodique si estimé, parmi les plus chauds avocats de notre cause. Mais c'est justement parceque nous attachons un grand prix à leurs opinions, que nous croyons devoir relever quelques appréciations erronées, dues sans doute à des renseignemens incomplets. Dans la Chronique du 14 Novembre, la Revue semble croire que des publications qui se succèdent depuis quelque tems en Grèce, sous prétexte de réchauffer le patriotisme hellénique, ont pour but d'engager le pays dans la cause de l'empereur Nicolas ; citant à ce propos le journal le Siècle et les articles de M. P. Soutzo, le voyage d'un personnage russe en Grèce, et une nomination récente, la Revue paraît vouloir tirer de tous ces faits la conclusion, que l'excitation des sentimens helléniques, à propos de la crise actuelle en Orient, est le fait des menées des partisans de la Russie.

D'abord, en parlant des Napistes et du parti russe, la Revue semble admettre qu'il existe en Grèce des partis politiques exclusivement dévoués à chacune des trois Puissances. C'est là une erreur, que nous tenons à réfuter.

Au commencement de la révolution de 1821, les grecs en général, avaient espéré que la Russie les protégerait, en déclarant la guerre à la Turquie. Décus dans cette espérance, livrés à leurs faibles ressources, et ayant à soutenir sans armée, sans flotte, sans trésor, une lutte si terriblement inégale contre toutes les forces de l'Empire turc et du vice

roi d'Égypte, ils devaient naturellement chercher des appuis ailleurs, tâcher d'intéresser une grande Puissance à leur cause. C'est là l'origine des partis politiques. C'est ainsi que le pays étant divisé en parti anglais et en parti français, les uns espéraient voir l'Angleterre prendre en main leur cause, les autres comptaient sur l'appui de la France ; ceux ci parlaient d'offrir la couronne de la Grèce à un prince de la maison d'Orléans, ceux-là d'invoquer la protection de la grande Bretagne. Des sympathies pour la Russie, puissance corréligionnaire, existaient certainement toujours. Mais ce qu'on appelle le parti russe ne prit vraiment une consistance politique que plus tard, lorsque cette Puissance déclara la guerre à la Turquie. Ce parti se dessina plus nettement encore sous le gouvernement de feu le président Capodistrias, surtout vers la fin de son administration. Mais comme le but de ces partis politiques n'était autre que d'intéresser les Puissances à la cause hellénique pour arriver, par leur protection, à l'indépendance, ils perdaient d'autant plus, par l'avènement de la Royauté, leur raison d'être, que cette Royauté était l'œuvre commune des trois grandes Puissances. La Grèce était définitivement constituée en Royaume. Ce que chacun des partis avait attendu de la Puissance à la quelle il était dévoué, venait d'être accompli par la coopération de toutes les trois. Dès lors, les partis politiques n'étaient plus que des coteries. En effet il existe encore aujourd'hui dans le Royaume de la Grèce, quelques hommes, plus ou moins politiques, qui, par tradition, par habitude, et, tranchons le mot, par intérêt personnel, se disent partisans de l'Angleterre, de la France ou de la Russie. Mais au dessus de ces intérêts personnels, il y a de grands intérêts généraux, qui touchent, non seu-

Jement les habitans du Royaume grec, mais bien toute la race hellénique, ou plutôt la généralité des chrétiens de l'Orient. L'insurrection grecque n'a été qu'un court épisode du grand drame qui se joue en Orient, de la lutte de l'élément Chrétien avec l'élément Mahometan; ce n'était qu'un incident de la grande question qui tient en haleine toute l'Europe, et dont la solution est l'énigme du Sphinx, le nœud gordien de l'époque.

Or, si pendant la guerre de l'indépendance, les Grecs, sentant avant tout le besoin d'une protection matérielle, ont eu recours à l'appui des Puissances, ce qui a donné lieu à la formation de trois partis qui perdirent leur raison d'être, et cessèrent d'exister comme partis politiques par l'établissement du royaume, il n'est pas moins vrai que dans la lutte que l'élément Chrétien soutient contre ses oppresseurs, lutte sourde, et qui, sous divers aspects, se continue depuis la conquête des Ottomans, il s'est formé ce que nous pourrions appeler deux partis, le parti oriental et le parti occidental, l'un s'appuyant sur les idées de liberté moderne, l'autre sur les traditions religieuses; deux tendances dont l'une n'exclut pas l'autre, mais qui, en se combinant, s'entraident mutuellement, et poursuivent un but commun, le rétablissement de l'Empire de Byzance. L'existence de ces deux partis a été prouvée dans ce recueil par le travail dont nous avons parlé plus haut. Aussi n'en faisons nous mention que pour constater ceci: que, quoique de ces deux grands partis, l'un semble s'appuyer sur la Russie, et l'autre sur l'Occident, leur but est commun; loin de servir les intérêts, soit de la Russie, soit des Puissances occidentales, ou de former ce qu'on appellerait des partis politiques, ils ne s'appuient que sur des idées, sur des traditions.

La crise actuelle de l'Orient n'a pu que rendre plus vivaces les sentimens que tous les Grecs, que tous les Chrétiens de l'Orient ont sucé avec le lait de leur mère. C'est donc bien à tort que la Revue fait à un parti, un parti qui n'existe pas même dans le sens qu'elle lui suppose, l'honneur d'un sentiment qui est un sentiment universel. « Le rêve du grec, c'est la résurrection de l'Empire de Byzance (*) » La mission à laquelle la race hellénique se croit appelée, c'est de civiliser de nouveau l'Orient. Est-il donc étonnant que la crise actuelle ait éveillé des espérances? n'est-il pas naturel que les Grecs aient entrevu dans tout ce qui se passe, l'éventualité d'une solution prochaine? qu'ils aient cru que les temps approchent? Que le Siècle ait tenu un langage plus prononcé, que M. P. Soutzo (qui par parenthèse n'a jamais appartenu à ce qu'on appelle le parti napiste, et dont il a même été autrefois un très-violent adversaire), ait écrit quelques articles belliqueux, cela ne prouve qu'une exagération, si l'on veut, du sentiment profond unanimement exprimé par toute la presse hellénique. Et telle a été chez nous l'explosion universelle de ce sentiment, que d'anciennes rivalités se sont éteintes, que toute querelle de plume a cessé, que la malheureuse division en autochthones et hétérochthones a complètement disparu. C'est le réveil des idées de 1821 qui se manifeste aujourd'hui. Réveil unanime, qu'on prendrait à tort pour une tendance exclusive, et qu'on aurait bien plus tort encore d'attribuer à l'influence d'une Puissance quelconque, uniquement parce qu'un journal qui s'est toujours montré favorable à cette puissance, aurait mis un peu plus de verve

(*) Quelques mots sur la question d'Orient.

dans ses articles, ou parceque tel personnage, injustement classé dans un parti, aurait été chargé d'un portefeuille.

Il ne convient peut être pas en ce moment d'aborder la question de savoir s'il convient aux Grecs d'intervenir ou non dans le grand débat qui s'agite en Orient. Mais, en admettant une pareille éventualité, cela ne prouverait pas le moins du monde que les Grecs ont agi à l'instigation ou dans l'intérêt de la Russie. Cela prouverait tout au plus qu'ils croyaient la circonstance favorable pour tenter encore une fois le sort des armes. Seraient ils les partisans de la Russie, parce qu'ils auraient profité de la guerre que cette Puissance fait à la Turquie? Ce sentiment qui couve au fond de leur cœur, n'est-il pas naturel qu'il se réveille avec force toutes les fois qu'une circonstance favorable vient à se produire? Etaient-ils partisans de Méhémed-Ali, agissaient-ils dans les intérêts du Vice-Roi d'Egypte, quand ils ont pris les armes en Candie en 1841.

Mais abordons la question sous un autre point de vue. Dans cette manifestation des vœux, des espérances de la race hellénique au moment de la crise qui menace l'empire turc, vœux pourtant si légitimes, espérances si raisonnables, on s'obstine à n'y voir que le doigt de la Russie. Or, ce qui agite aujourd'hui si profondément l'Occident, c'est la crainte de voir cette Puissance s'agrandir, ce sont les projets qu'on lui prête sur Constantinople. Telles étant, selon l'Occident, les vues et les intentions de la Russie, en quoi les Grecs servent ils ses intérêts, quand ils forment des vœux pour le rétablissement de l'Empire Grec de Bysance, comprenant toutes les contrées qui lui avaient jadis appartenu? La Russie convoite, à ce qu'on prétend, Constantinople; les Grecs demandent que cette ville devienne la

capitale d'un empire hellénique. La Russie chercherait à s'attribuer le patronage religieux des Chrétiens de l'Orient; les Grecs veulent corroborer la primauté de l'Eglise patriarcale de Constantinople par l'indépendance politique du pays de son antique résidence. La Russie chercherait à s'assimiler les Slaves de la Turquie; les Grecs veulent identifier, comme autrefois, leur vie politique dans celle de la nationalité hellénique. Enfin la Russie goûterait fort, dit-on, à défaut d'une possession immédiate, la création de plusieurs petits Etats, où l'élément slave, qu'elle peut facilement influencer, serait prépondérant; les Grecs désirent la formation d'un Etat grand et unique, où prédominerait l'élément hellénique, et qui serait assez puissant pour avoir une politique propre, et assez maître de soi pour former librement les alliances qui lui conviendraient le mieux.

Mais puisque les espérances et les vœux des Chrétiens de l'Orient sont si contraires aux projets qu'on prête en Occident à la Russie, comment expliquer, pourrait-on nous dire, cette sympathie que les Chrétiens éprouvent pour elle? Rien de plus facile à expliquer. La Russie prend la défense des droits de l'Eglise grecque, et entreprend une guerre en déclarant de la manière la plus solennelle qu'elle ne veut pas faire de conquêtes. Or, la protection qu'elle veut donner à l'Eglise, la guerre qu'elle fait à la Turquie en affaiblissant celle-ci, tournerait nécessairement à l'avantage exclusif des Chrétiens de l'Orient, du moment où la Russie s'engage solennellement à ne pas en profiter pour s'agrandir. C'est donc un acheminement vers la solution tant espérée, tant désirée, telle que nous venons de l'exposer; et cette sympathie dont on fait tant de bruit, n'est après tout qu'un sentiment de reconnaissance qu'on éprouverait

avec tout autant de sincérité et de vivacité, envers toute autre Puissance européenne qui prendrait envers la Turquie la même attitude que la Russie. C'est encore, (pourquoi ne pas l'avouer avec franchise ?) un sentiment de satisfaction à la vue d'un peuple auquel nous unissent les mêmes croyances religieuses, et qui s'arme pour défendre ses corrégionnaires opprimés. Comment veut-on que les masses grecques puissent, depuis la crise actuelle, avoir les mêmes sentimens envers l'Occident qui s'arme pour la défense de leurs oppresseurs, et qui cherche à étouffer chez elles toute manifestation de nationalité ? Et pourtant, dans le cas où les événemens marcheraient, et que l'heure de l'expulsion des Turcs de l'Europe viendrait à sonner, cet Occident, quelle force morale opposera-t-il à l'immense prestige religieux de la Russie ? comment pourra-t-il contrebalancer l'influence qu'elle se sera acquise, si, au lieu de comprimer comme il le fait aujourd'hui, l'élan du sentiment hellénique, il n'aide pas à l'émancipation et à la prépondérance politique des races chrétiennes ?

B.

Des Iles Ioniennes.

Au S. O. de la Turquie, près des côtes de l'Épire et du royaume de Grèce et dans la mer dont elle porte le nom, se trouve la République des îles Ioniennes ou des Sept îles, protégée par l'Angleterre; elle est comprise entre 35° 50' et 39° 57' de latitude N. et 17° 10' et 20° 50' de longitude E. du méridien de Paris.

Ces îles sont :

Corfou, Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, Ithaque, Cérigo et Paxo; outre ces îles principales, il se trouve sept ou huit îlots, la plupart inhabités.

Leur superficie totale est évaluée à 1,102 milles anglais carrés, et la population à 224,000 habitans, ce qui donne à peu près une population relative de 203 habitans par mille carré.

D'après les rapports officiels publiés en 1845, cette population, non compris 9,500 étrangers environ et 3000 hommes de garnison anglaise, s'élevait, à 219,687 habitans, ainsi répartis:

Iles.	Superficie en m. c. ang.	Population.
Corfou	227	64566
Céphalonie	348	69984
Zante	161	38929
S ^t Maure	180	18676
Ithaque	44	10821
Cérigo	116	11694
Paxo	26	5017
Total	1102	219687

C'est à la Russie que l'on doit l'existence politique de ce petit Etat. Depuis trois siècles, et jusqu'à la chute de la république de Venise, les îles Ioniennes formaient la partie principale des *domaines du Levant* de cette république. En 1794, les Français s'en emparèrent, mais après 18 ou 20 mois d'occupation, ils furent obligés de les livrer aux armées Russo-turques. Ce ne fut que par la Convention conclue à Constantinople le 21 Mars 1800, entre la Russie et la Turquie, que ces îles furent érigées en République,

et quoiqu'elle dût reconnaître la suzeraineté de la Turquie, afin d'être protégée contre les régences Barbaresques, il fut établi dans cette Convention (art. 5.) que les forteresses et autres ouvrages quelconques existant dans les îles, seraient remis à la nouvelle république, qui devait pourvoir à leur défense en y mettant garnison et de la manière qu'elle le jugerait convenable.

Qu'il nous soit ici permis de repousser une accusation que l'on ne cesse de diriger contre les Grecs ; parmi les nombreux reproches qu'on leur prodigue, reproches dont l'injustice ne peut manquer d'être reconnue enfin, on ne leur épargne certes pas celui d'ingratitude; on les représente continuellement comme tout prêts à repousser la main de leurs bienfaiteurs, dès que cette main ne peut plus les soutenir. Et cependant, quand l'heure de la République de Venise eut sonné, les habitans des îles Ioniennes et de l'Épire, ces Grecs si ingrats, n'oublièrent pas que le lion de Saint-Marc les avait plus d'une fois protégés contre les attaques des Musulmans; ils voulurent donner une preuve de reconnaissance et même d'attachement envers cette République. Le dernier provéditeur vénitien, Widman, qui résidait à Corfou, reçut de tous côtés des offres de secours. Parga lui offrit 120 soldats choisis parmi ses valeureux habitans; Chimara, par l'entremise de Basilis Prifti, mit à sa disposition un régiment tout entier; Nicolas Calichiopoulo de Vonitza se présenta avec 500 volontaires prêts à marcher partout où on leur ordonnerait. Les chefs et les primats de l'héroïque population de Souli, et les chefs des villages voisins de Prévésa et de Vonitza, rivalisèrent de générosité dans ces circonstances; en un mot, les habitans de îles Ioniennes montrèrent jus-

qu'au dernier moment le plus grand respect pour leurs anciens maîtres. Nous pourrions citer plus d'un exemple de la gratitude des Grecs envers ceux qui, au jour du malheur, les avaient secourus, et que la fortune accablait à leur tour; mais forts de nous mêmes, nous attendons avec confiance le jour de la justice et de la réparation.

En mars 1800, vingt un ans avant la guerre de l'indépendance hellénique, un petit Etat grec venait donc d'être constitué. On ne peut lire les documents officiels de cette époque qui ont rapport à cet événement, sans admirer cette renaissance politique inattendue de l'hellénisme, dans un coin de la Grèce que la Providence avait toujours protégé contre les dévastations des barbares. Sur la Méditerranée, flottait un nouveau drapeau reconnu et respecté par les grandes Puissances de l'Europe. La religion grecque était proclamée *religion dominante*, et la langue de Platon était déclarée *langue officielle*. Une milice active composée de Grecs, parmi lesquels il y avait bon nombre de Souliotes, s'exerçait journellement pour la défense de la patrie, et l'instruction publique, dirigée dans un esprit véritablement national, commençait à se propager; les lois, les décrets, les réglemens, les livres d'enseignement élémentaire, étaient publiés en grec, et la vie politique allait ouvrir à la jeunesse grecque, une brillante carrière.

Mais cette république, née à une époque où l'Europe entière était bouleversée, au milieu des intrigues de la politique étrangère qui se croisaient sur son petit territoire, ne pouvait prospérer long-temps. Des troubles ayant bientôt éclaté, la Russie fut appelée à prendre une part active au maintien de l'ordre et à l'administration des af-

faïres publiques. Par le traité de Tilsitt (1807) les îles Ioniennes furent réunies à l'empire Français, et enfin, par le traité de Paris (1815) elles furent placées sous la protection de l'Angleterre.

Les étrangers admirent la beauté et la fertilité de ces îles; leurs principaux produits sont l'huile, le raisin de Corinthe et le vin. Cependant l'agriculture, cette source inépuisable de la prospérité des États, est encore en arrière. Le commerce et la navigation, qui par l'heureuse position géographique des îles Ioniennes pourraient être très-animés, n'ont pas fait jusqu'à présent de grands progrès; et c'est avec un sentiment pénible qu'on voit plusieurs objets de manufacture importés de l'étranger, tandis que leur fabrication dans le pays, pourrait fournir les moyens d'une existence aisée à plusieurs centaines de familles. Le sucre, le papier, la verrerie, etc. pourraient former autant de branches d'industrie nationale d'une utilité incontestable. Toutefois on ne peut nier qu'en général il n'y ait progrès dans les diverses branches d'industrie de la république Ionienne.

Nous allons, d'après des renseignements authentiques, donner le tableau de la valeur totale des exportations et des importations, de 1847 à 1850.

Exportations.

	L. s.	Sch.	D.
1847	527491	— 12	— 11
1848	641855	— 4	— 9
Augmentation	114363	— 11	— 10

Importations.

		Sch.	D.
1847	920609	— 10	— 0
1848	912045	— 10	— 0
Diminution	8564	— »	— »

Exportations.

	L. s.	Sch.	D.
1849	518839	— 6	— 0
1850	630559	— 2	— 4
Augmentation	111720		

Importations.

1849	858231	— 15	— 0
1850	970415	— 3	— 4
Augmentation	112183	— 88	— 4

La valeur totale des transactions commerciales avec la seule place de Trieste a été :

1849 Importations	Flor.	539000	Export.	1275000
1850	»	655000	»	928000
1851	»	808000	»	1187000
Totaux		2002000		3390000

Le mouvement des ports Ioniens pendant les quatre années 1847 — 1850 a été :

Batimens.

	Arrivés.	Sortis.
1847	320562	320548
1848	351454	362855
1849	373198	360266
1850	393178	390925

La condition financière des îles Ioniennes depuis quelques années a toujours été en empirant. Les troubles politiques, le choléra, la petite vérole, le manque total des principaux produits agricoles et d'autres raisons encore,

ont sensiblement augmenté la dette publique et jeté bon nombre de familles dans la misère.

Les recettes publiques de l'année 1848 ont été

Recettes générales, L. 143142 — 3 — 9 $\frac{4}{10}$

Municipales, L. 37251 — 17 — 0 $\frac{9}{10}$

Total, L. 180394 — 0 — 10 $\frac{3}{10}$

Les dépenses publiques dans cette année ont été de L. 176501 — 13 — 5 $\frac{6}{10}$, et la dette publique était de L. 215257 — 3 — 1 $\frac{2}{10}$; elle est maintenant beaucoup plus considérable.

Les recettes publiques des deux années 1849 et 1850 ont été :

Recettes générales.

1849 L. 132904 — 13 — 1 $\frac{4}{10}$

1850 L. 142096 — 4 — 1 $\frac{9}{10}$

Diminution pour 1850 L. 9191 — 11 — 0 $\frac{5}{10}$

Recettes municipales.

1849 L. 32317 — 10 — 11 $\frac{9}{10}$

1850 L. 32000 — 10 — 1 $\frac{7}{10}$

Diminution pour 1850. 317 — 0 — 10 $\frac{22}{10}$

Les dépenses générales de l'année 1850 ont dépassé celles de 1849 de L. 6400 — 2 — 1 $\frac{1}{10}$, et les dépenses municipales de la même année celles de 1849 de L. 351 — 18 — 2 $\frac{5}{10}$.

Ainsi qu'on le voit les ressources de l'Etat des îles Ioniennes, relativement à son étendue et au nombre de ses habitants, sont assez importantes ; aussi jusqu'à une certaine époque (1835), non seulement il n'y avait point

de dette publique, mais le Trésor public possédait un encaisse toujours disponible.

L'île de Corfou, est le siège du gouvernement général, et la résidence du représentant de la *Protection* qui porte le titre de *Lord Haut Commissaire* ; c'est aussi là que siègent le sénat, l'Assemblée Législative et la Cour Suprême de justice. Il y a aussi dans les îles Ioniennes une Université, un Collège, un Séminaire et d'autres établissements publics.

Les habitants de ces îles se sont toujours distingués par leur intelligence et leur aptitude aux sciences, aux arts et aux belles-lettres. Parmi leurs concitoyens, ils comptent avec un juste orgueil Théotoky, Bulgari, Carburi, Foscolo, Capodistria et autres noms célèbres en Europe.

N. B. M.

Quinzaine politique du Spectateur.

Les affaires ne paraissent pas être beaucoup plus avancées qu'à la fin de la quinzaine précédente. La balance trébuché encore entre les faits de guerre et les espérances de paix. Constantinople, après avoir décoré son souverain du titre anticipé de Triomphateur, en a dernièrement célébré les victoires. Les Russes, au su et au dire des ministres et des journaux de la Turquie, ont été partout battus et mis en fuite, sur terre et sur mer, en Europe comme en

Asie; et nous avons vu certains organes de la presse européenne se féliciter de l'inauguration héroïque de cette guerre, . . . ils diraient presque sainte.

Cependant les choses paraissent s'être passées un peu autrement. Les Turcs ont traversé le Danube aux deux extrémités de la Valachie, et leurs deux colonnes devaient, par une marche convergente, faire leur jonction à Bucharest. A Olténitza, défendus par le Danube et par l'Argise, protégés par les batteries de Tourtokaï, ils ont occupé et fortifié l'établissement de la quarantaine. Les Russes les en ont délogés et précipités dans le fleuve; ils ont fait de la quarantaine leur ambulance; et parceque, pour éviter d'être mitraillés de la rive droite, qui les dominait, ils ne sont pas entrés à Olténitza, les Turcs ont chanté victoire ! ce qui n'a pas empêché que tout en chantant, ils aient décampé nuitement. Des lettres particulières ont annoncé la destruction des Turcs à Calaphat. Mais quand même il y aurait exagération dans ce rapport, quand même les Turcs tiendraient encore ce point, toujours est-il que leur plan a échoué, que leur premier mouvement a été une faute, et leur première tentative une preuve d'impuissance.

En Asie, rompant les traités, ils se sont rués, avant la déclaration des hostilités, sur le fort S^t Nicolas faiblement gardé, et s'en sont emparés; mais le général Bariatinsky en a pris une sanglante revanche, et a rétabli l'honneur des armes russes. Sur mer, outre la capture partielle de deux bataux à vapeur, les Russes ont complètement détruit à Sinope l'escadre turque, composée de deux vaisseaux de ligne, 4 frégates, 3 corvettes, 3 briks, et deux régates à vapeur. Plus de 4000 Turcs y ont péri, et le

vice-amiral Osman-Pacha, mutilé d'une jambe, est tombé aux mains des vainqueurs. Nous avons bien peur que parmi les morts, ne soit aussi Moussafir-Pacha, qu'on disait dernièrement placé à la tête de l'escadre envoyée dans la Mer Noire. Peut-être aurions-nous dû dire, l'amiral Slade. Car, qui nous initiera à la dernière pensée de ces défenseurs de l'Islam, qui nous dira quel est le nom qu'ils revendiquent à leur moment suprême, quel est le Dieu qu'ils invoquent? Est-ce vers le Paradis des chrétiens, est-ce vers les Houris de Mahomet que leur âme s'envole? Nous ne voulons pas parler légèrement de malheurs que nous déplorons; mais il nous est difficile d'oublier, que la plupart des généraux qui commandent les armées musulmanes, bien différents de ces preux chevaliers de jadis, qui se constituaient les nobles vengeurs de la vraie foi, renient le saint nom du Christ, abjurent sa doctrine comme une imposture, et prêtent leurs bras aux oppresseurs de plusieurs millions de chrétiens.

Enfin voilà pour la guerre. Venons à la paix. On l'attend du grand pacificateur, de l'hiver, qui doit refroidir l'ardeur belliqueuse des Turcs, et enchaîner les Russes sur la rive gauche du Danube. Déjà, dit-on, les premières nouvelles des revers de Sinope ont donné à penser aux Turcs. La populace s'en est émue à Constantinople, et les ennemis du ministre de la guerre, qui a poussé aux mesures extrêmes, commencent à relever la tête. Quant à l'hiver, il est vrai qu'il ferme de ses brumes et de ses ouragans la porte redoutable des Symplégades, mais il jette en même temps aussi un pont de cristal sur le Danube, qui devient praticable juste au moment où le Pont-Euxin cesse de l'être. Si donc les Russes se décident à

passer le Rubicon, ce ne seront pas ses glaces qui les en empêcheront. Les glaces sont leur élément.

Cependant peut-être attendront-ils la belle saison; les Balcans ne sont pas aussi faciles à traverser lorsqu'il gèle, que le Danube; et, avant les hirondelles, bien des projets de paix auront le temps de tenter leur sort. On parle déjà de deux qui doivent être en route, l'un envoyé de Paris à St Petersburg, l'autre transmis au Sultan par les quatre puissances. On dit qu'il a été décidé que les flottes alliées n'entreront pas dans la mer Noire, à moins que les Russes ne passent le Danube. Nous venons d'observer qu'il se peut très-bien que la mer Noire soit fermée au même moment où la route du Danube sera ouverte. On sait enfin que L. Redcliff a reçu un ordre autographe de la Reine, et des lettres très-pressantes de tous ses amis, qui l'engagent fortement à faire la paix. Faire la paix, c'est bientôt dit. Mais comment? C'est là la question. Est-ce en forçant les Russes à se désister de leurs réclamations? Mais c'est alors faire la guerre. Appuyer les Turcs, leur prêter main forte, garantir pour eux l'emprunt qu'ils négocient, c'est alimenter le feu au lieu de l'éteindre. Cette maxime nous paraît incontestable: Dans une querelle, voulez vous la guerre? soutenez le faible; voulez-vous la paix? rangez-vous du côté du fort.

Ou bien voudra-t-on avoir la paix en forçant les Turcs à céder? Est-ce là ce que veut l'Europe? Nous ne parlons pas dans notre propre sens. Nous savons que ce n'est pas à notre convenance que les puissances agiraient, et nous n'en avons pas la folle prétention; nous essayons de plier nos intérêts aux leurs, et nous sommes convaincus de pouvoir le faire, pourvu que leurs intérêts soient

bien entendus. Aussi nous effaçant entièrement, c'est dans leur manière d'envisager les relations de l'Orient, que nous demandons si c'est d'une Turquie toute humiliée qu'elles veulent, d'une Turquie toute meurtrie, et beaucoup plus attachée au char de la Russie qu'avant la crise.

Nous croyons qu'il n'y a pas à sortir de là. Ou on soutiendra la Turquie, et on perpétuera, on généralisera peut-être la guerre; et probablement sans résultat, à moins d'écraser la Russie, ce qui n'est pas si facile; ou on l'abandonnera, et elle sera livrée à la merci des Russes. On ne sortira de cette impasse, que lorsqu'on l'aura sondée pour en découvrir le fond. Elle tient à la position exceptionnelle des Turcs en Europe. Ils dominent sur une majorité hétérogène, et qui nourrit contre eux une haine implacable. Ils sont donc constitutionnellement et irrémédiablement faibles, et, quoi qu'on fasse, incapables de se défendre contre leurs puissans voisins, qui auront toujours dans leurs mains des mobiles irrésistibles pour soulever, s'ils le veulent, les chrétiens de l'Orient contre leurs oppresseurs. Et qu'on ne s'y trompe pas: Il ne dépend par d'un traité d'adoucir les sentiments qui divisent les populations de la Turquie d'Europe. Elles s'excluent mutuellement, comme l'évangile exclut le coran, comme la liberté exclut l'esclavage. On a pensé trouver un moyen de réconciliation, en forçant les Turcs à admettre à leurs tribunaux le témoignage des chrétiens. On prétend même savoir que c'est là la base du nouveau projet proposé par L. Redcliff, et refusé, dit-on, par les Turcs. Nous croyons bien qu'ils l'aient refusé. D'abord il froisse leurs croyances. Le culte est chez eux le depositaire de la justice, et admettre un mécréant au tribunal des fidèles, c'est, d'après leurs idées, profaner

le sanctuaire. Ensuite cette concession, que les Turcs ne feraient jamais qu'avec beaucoup de répugnance, et avec de fortes restrictions mentales, ne remédierait à rien. Jamais chrétien ne consentirait à comparaitre devant un tribunal turc, où il sait qu'il trouverait un juge partial, et disposé même à la vengeance pour la violence qu'on aura faite à ses sentiments religieux. Aucune clause de traité ne peut avoir prise sur la conscience du juge. Si l'on essaie d'obtenir la réconciliation par des concessions plus amples encore et plus efficaces envers les chrétiens, on aura augmenté, au lieu de l'éteindre, la soif de la liberté chez ceux-ci, et on aura rendu leurs maîtres moins capables de résister à leur ardeur. Mais quel sera donc le remède et quel est le parti à prendre? L'écueil est à droite aussi bien qu'à gauche; où donc trouver l'issue? Elle est à notre avis, indiquée par le doigt de Dieu; la chercher ailleurs, ce sera s'égarer éternellement. Si on ne l'aperçoit pas, qu'on laisse les destinées de la Turquie s'accomplir. Plus on s'en mêle et plus on les gêne. Victorieuse ou vaincue, qu'elle prenne nettement sa position. On trouvera alors ce qu'on cherche aujourd'hui en vain. Ou si l'on croit avoir deviné les intentions de la providence, si l'on s'est rendu compte de ce qui est infailliblement réservé à la Turquie, qu'on ne l'aide pas à prolonger inutilement son agonie, mais qu'on ne se croise pas non plus les bras. Qu'on se hâte au contraire de servir les arrêts du destin, aussi longtemps que l'horizon, où maint nuage commence à poindre, est encore sans orages, et permet d'agir d'un commun accord, sans préoccupations, et sur un plan réfléchi. A.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les quatre Puissances ont signé de concert à Vienne, le 3 Décembre, un protocole, à l'effet de rétablir la paix entre la Turquie et la Russie, à des conditions honorables pour les deux parties, et de garantir l'intégrité territoriale de la première.

La dernière partie du traité paraîtra oiseuse à tous ceux qui, comme nous, n'ont jamais douté de la parole donnée par l'Empereur de Russie, qu'il ne ferait pas de conquêtes aux dépens de la Turquie. Quant à trouver des conditions honorables et acceptables aux deux parties, ajoutons aussi, conformes aux vrais intérêts de l'Europe, c'est là justement, croyons-nous, le difficile, et c'est de quoi l'on s'est vainement occupé depuis dix mois.

NOTE. Si nous avons omis la CHRONIQUE dans nos derniers Numéros, ce n'est malheureusement pas la matière, c'est l'espace que nous a manqué. Il n'y a pas de courrier qui ne nous apporte des relations des horreurs commises par tout l'empire. Le sang des victimes crie trop haut, la barbarie des bourreaux est trop manifeste, pour qu'il soit permis à certains journaux de la Turquie d'espérer donner le change à l'opinion, en employant un langage plus que violent contre la Grèce et contre ses journaux qui enrégimentent ces actes de tyrannie. Ils gagnent à leur ton de se mettre au moins à l'abri de reponses. Quant à nous nous avons dit et nous répétons que nous possédons des preuves irréfutables de la plupart des faits que nous signalons. On en jugera lorsque le temps sera venu de produire ces preuves.

Les Grecs à Trieste et la marine marchande Autrichienne.

En jetant un regard sur l'annuaire maritime de Trieste de l'année 1833, publié par le Lloyd Autrichien, nous y trouvons quelques faits concernant le commerce et la marine grecque, que nous croyons devoir relever.

La marine marchande de l'Autriche se composait, à la fin de 1832, ainsi qu'il suit :

Navires au long cours	551	jaugeant	175,538	tonneaux.
idem au grand cabotage	260	id.	26,606	"

Neuf de ces navires ont été construits en Grèce.

Dans la première catégorie les négociants grecs de Trieste comptent 32 bâtiments jaugeant 12,226 tonneaux, c'est à dire plus du 14^{me} en capacité de la marine Autrichienne au long cours; et dans la seconde 2 navires jaugeant 314 tonneaux; Nous y relevons aussi que le premier armateur de l'Autriche est un Grec, Monsieur A. C. Ralli, qui se distingue sous un double rapport, par le nombre et par la grandeur des bâtiments, car il en possède 13 sous pavillon Autrichien; de ces 13 navires deux, Argiro et Mader Alessandra, sont les plus grands de la marine marchande Autrichienne. L'un jauge 953 tonneaux, et l'autre 783.

Nous ne croyons pas inutile de donner ici le tableau des bâtiments Autrichiens appartenant aux Grecs des Trieste; nous ferons de plus remarquer que plusieurs de ces armateurs possèdent aussi des navires sous pavillon grec. Une fois la Grèce ayant repris le rang auquel elle aspire, tous les bâ-

timens qui appartiennent à des Grecs seront couverts, nous n'en doutons point, par son pavillon, et alors la marine Hellénique, qui même aujourd'hui n'est pas à dédaigner, deviendra, nous l'espérons, une des plus respectables de l'Europe.

Bâtimens Autrichiens armés par des Grecs.

		1 Argiro	955	
		2 Madre Alessandra	785	
		3 Argentina	712	
		4 Favorita	552	
		5 Due Figlii	550	
		6 Costantino	519	
A. C. Ralli	13	7 Alessandra	503	6701 tonneaux
		8 Due Sorelle	501	
		9 Ralli	437	
		10 Giovannino R.	403	
		11 Prediletta	284	
		12 Hebe	293	
		13 Colonello Salvini	233	
		14 Jenny	446	
		15 Demetrio	412	
		16 Ambrogio	337	
N. Sevastopoulo	7	17 Maria	244	2097 »
		18 Taterina S.	233	
		19 Teodoro	316	
		20 Calliope	209	
		21 Ciriaco	346	
		22 Marietta	273	
N. Morosini	5	23 Areopago	272	1271 »
		24 Giovine Penelope	254	
		25 Felice Augerino	124	
C. Mistrovachi	1	26 Gregorines	514	514 »
T. Duma	1	27 Idomeneo	401	401 »
G. Levaditi	1	28 Teofrasto	323	323 »
Vardacca Xoneren	1	29 Zora	322	322 »
J. Kindenco	1	30 Macedonia	293	293 »
D. Brijiaco	1	31 Aristide	156	156 »
M. Apostolopoulo	1	32 Conte Gyulai	146	146 »
		<hr/>		
		32 navires.		12226 ton.

Cabotage.

H. Lévaditi	1	Metienno	181	
S. Scardi	1	Maddaleur	133	314
		<hr/>		
		34		12340 ton.

A. D.